

**En 1963, lors de la traditionnelle réception du Corps diplomatique à l'Élysée, l'ambassadeur d'Union soviétique, M. Vinogradov, prend à part le général de Gaulle pour l'attaquer sur la force nucléaire stratégique française, en cours de constitution. Après avoir tenté de démontrer à son interlocuteur l'inanité de la dissuasion française, toute frappe française appelant de façon quasi automatique, une riposte soviétique, l'ambassadeur conclut : « *Mon Général, vous mourrez à Paris* ». Ce à quoi, imperturbable autant qu'impérial, le général de Gaulle répliqua : « *Eh bien, Monsieur l'ambassadeur, nous mourrons donc ensemble !* ». Et il tourna les talons.**

Si les Soviétiques entretenaient encore le moindre doute sur la détermination française, il s'est trouvé balayés par cette réplique sans appel. La crédibilité de la force de frappe française était une réalité bien tangible.

Après avoir liquidé l'ancien domaine colonial français, le général de Gaulle voulut faire du territoire métropolitain de la France un « *sanctuaire* » inaccessible grâce à la maîtrise de l'atome militaire. En effet, les conceptions stratégiques de l'après-guerre d'un repli impérial face à la défaite des armées occidentales en Europe face au Pacte de Varsovie ont été rendues caduques par le vent de l'Histoire.

La dissuasion allait remplacer l'Afrique du Nord comme ultime recours. Désormais, la défense de la France reposerait sur une triade, ces trois piliers revêtant une importance inégale : d'abord et avant tout la force de dissuasion nucléaire, ensuite le corps de bataille, blindé-mécanisé, et enfin, les forces de la Défense Opérationnelle du Territoire. Cette répartition des moyens et des rôles est nettement exposée dans un article de Pierre Messmer dans la livraison de mai 1963 de la Revue de Défense Nationale, intitulé Notre politique militaire. En fait, les deux derniers piliers étaient subordonnés au premier. Le corps de bataille n'avait pour objectif que de gagner des délais afin de permettre au chef de l'État d'engager les moyens nucléaires. La DOT, quant à elle, comptait parmi ses grandes missions la protection et la défense des sites nucléaires contre toute tentative d'intrusion ou de sabotage. Privé de toute fonction stratégique, immédiate, le domaine ultra-marin conservait une fonction virtuelle d'ultime refuge. Il a néanmoins permis l'installation des infrastructures indispensables aux essais nucléaires dans le Pacifique (Mururoa et Fangataufa).

La fin du conflit algérien a enfin permis que les hautes instances militaires françaises, réorganisées autour de la fonction de chef d'état-major des armées (CEMA), fussent appelées à redéfinir le concept stratégique français et à réfléchir à l'emploi de l'arme nucléaire.

Peu de mois après sa prise de fonction, à la fin de 1962 et au début de 1963, le général Ailleret, nouveau CEMA, expose au comité des chefs d'état-major, sa vision de la guerre future<sup>[1]</sup>. Sans l'exclure, l'affrontement direct entre les deux blocs lui paraissait « *peu probable à court et moyen terme* », on était alors en pleine crise de Cuba, ce qui montre la prescience et la pertinence du jugement d'Ailleret. Pour lui, l'Union soviétique en resterait à l'action indirecte par la subversion ou l'établissement de bases dans des pays qui lui étaient favorables. Si, malgré tout, Moscou devait déclencher un conflit, ce serait de manière brusquée, en employant d'emblée des moyens nucléaires, pour obtenir une victoire rapide en Europe et la dislocation de l'Alliance. Pour Ailleret, l'important était donc de gagner des délais. La France devait

concentrer ses efforts sur la phase initiale de la guerre, qui serait nécessairement courte.

Deux hypothèses opérationnelles lui paraissaient concevables. Dans le cas d'un effort principal soviétique porté dans le nord de l'Europe, la guerre nucléaire totale lui semblait inévitable ; dans le cas d'un effort principal au sud, face à la 1<sup>re</sup> armée française, une percée était possible entre les secteurs Centre et Sud Europe de l'OTAN, et pourrait, en cas de succès rapide, conduire à la dislocation de l'Alliance<sup>[2]</sup>. Dans un second temps, si l'invasion soviétique pénétrait la couverture de l'OTAN, il faudrait « *prolonger en profondeur sur tout le territoire, la résistance à l'envahisseur et la destruction des éléments ennemis, gagner le temps nécessaire à l'arrivée et à l'engagement des moyens de l'Alliance venant d'outre-mer* ».

Ces conceptions ne firent pas l'unanimité. Ainsi, le général Le Puloch, CEMAT, était moins optimiste quant aux capacités opérationnelles des formations de l'armée de Terre après l'échec de la bataille d'arrêt en Allemagne. Il limitait leur rôle à la définition suivante : « *Ce qui reste des forces armées contribue à la survie de ce qui reste du Pays*<sup>[3]</sup> ». Pour le général Le Puloch, fidèle en cela aux conceptions stratégiques précédentes, une fois l'OTAN vaincue, il n'y avait plus de bataille coordonnée possible. Il était vain d'opposer « *bataille de l'Alliance* » et « *bataille sur le sol national* ».

Au cours des années qui suivirent, la doctrine prit corps et se précisa. En matière nucléaire, la stratégie de la dissuasion — les « *représailles massives* » par la « *force de frappe* » — prit rapidement valeur de dogme. Dans ce contexte, le concept américain de « *riposte graduée* » (*flexible response*, à la base de la doctrine McNamara), énoncé en 1961, fut accueilli dans la plus grande méfiance. En cas d'attaque soviétique, le général Ailleret se montrait partisan de déclencher immédiatement des « *moyens nucléaires (...) sur les armées d'invasion et leurs arrières*<sup>[4]</sup> ». En revanche, il admettait l'idée de ne pas effectuer d'emblée un bombardement stratégique du territoire soviétique lui-même, qui aurait comme objectif la vitrification de telle ou telle agglomération.

C'est ici que réside le concept d'emploi de l'arme nucléaire — faussement dénommée — tactique, comme « *ultime avertissement* ». Il sera formalisé plus tard, concurremment à la conception du système d'armes Pluton : il s'agissait de gagner des délais, les décideurs politiques, de Gaulle comme ses successeurs, ne souhaitent pas entrer tout de suite dans la spirale de la logique de la frappe nucléaire stratégique. Il s'agissait de tester la volonté claire et sans ambiguïté de l'adversaire de s'en prendre aux intérêts vitaux.



AMX 30 PLUTON. Musée des blindés de Saumur. Crédit : DR.

C'est encore plus tard, en 1983 que ce système d'armes sera dénommé armement nucléaire pré stratégique. Cette appellation répondait mieux à la réalité et offrait en outre l'avantage de le décorréler totalement de la manœuvre tactique aéroterrestre.

Pour ce qui est du cœur du concept de dissuasion français, dissuasion du faible au fort, il s'appuie sur un principe mis en exergue par le général Gallois, dès les années cinquante, celui du pouvoir égalisateur de l'atome. En d'autres termes, ce n'est pas le nombre d'armes ou de vecteurs qui fonde la crédibilité d'un arsenal nucléaire, mais sa simple existence, du seul fait de l'ampleur des destructions qu'encourt tout agresseur en riposte à son agression. On est ici au cœur de la dialectique de la dissuasion, le risque encouru par l'agresseur est plus élevé que l'enjeu même de son agression.

Mais, si l'OTAN perdait la bataille de l'Alliance, la foudre s'abattrait alors sur l'adversaire, prêt à violer les limites sacrées de l'hexagone. La vignette publiée en tête d'un article du général Ailleret, « *défense dirigée ou défense tous azimuts* », publiée dans la livraison de la revue de *Défense Nationale*, de décembre 1967, (qui sera évoqué plus loin) représentant l'hexagone, entouré de foudres partant dans toutes les directions, résume bien ce concept de défense qui

remonte à l'époque gaullienne.

En 1967, alors que la deuxième loi de programmation militaire, votée deux ans plus tôt, permet le redéploiement des moyens militaires dans le cadre de la dissuasion, cette nouvelle orientation n'a pas encore pénétré tous les esprits, notamment au sein même du commandement. Le 20 janvier, le général de Gaulle rentre très irrité de son inspection annuelle de l'enseignement militaire supérieur, où ce qui lui a été présenté et ce qu'il a entendu le confirme dans l'idée que les futurs chefs militaires, et en premier lieu les terriens, sont réticents à la révolution engendrée par l'atome dans les concepts stratégiques ; beaucoup conçoivent et envisagent le feu nucléaire comme une « *super-artillerie* », au bénéfice exclusif de la manœuvre, laquelle manœuvre, dans leur esprit, étant adossée à la dissuasion, ce que réfute absolument le concept.

Cette attitude de refus le poussa alors à rédiger, courant février, une directive générale rappelant les principes de base qui devaient présider à la doctrine stratégique nationale.<sup>[5]</sup> Selon le chef de l'État, la mission des forces armées françaises à l'horizon 1980, serait de « *pouvoir intervenir en tout point du monde, conduire une action au large et autour de notre propre territoire, enfin résister sur notre sol national.* ». Pour pouvoir conduire ces différentes actions, « *quatre grands ensembles de forces*<sup>[6]</sup> *étaient à constituer, pendant la période 1970-1980 dont l'élément essentiel était constitué par une force thermonucléaire à grande portée, capable de frapper partout où il faudrait sur la surface de la terre pour obtenir des destructions irréparables dans l'un quelconque des plus grands États* ».

C'était, soulignait-il en conclusion, « *un système planétaire* ». Il s'agissait là, de la reprise, officielle, des théories que le général Gallois défendait depuis déjà plusieurs années. C'est peu de dire que cette directive fut accueillie avec un certain scepticisme<sup>[7]</sup>, au sein des états-majors, sauf par le CEMA, le général Ailleret.

Cette directive présidentielle étant diffusée et connue des seuls membres des différents Conseils supérieurs des armées, le chef d'état-major des armées reçut mission de divulguer ces idées par un article à faire paraître par la revue de Défense nationale. Ce fut l'article Défense dirigée ou défense tous azimuts.

Les réactions à sa publication furent du même ordre que celles qui accueillirent la directive du Président de la République quelques mois plus tôt. Pour Lacouture<sup>[8]</sup>, il ne fait pas de doute que l'article avait été préalablement soumis à l'*imprimatur* du chef de l'État.

Devant le tollé provoqué par cet article, notamment dans les milieux militaires, le général de Gaulle tint alors à donner lui-même une large diffusion à ces idées qui étaient les siennes. Le 2 janvier 1968, devant une nouvelle session de l'IHEDN, il prononça alors les phrases suivantes<sup>[9]</sup> :

« *Je voudrais profiter de mon passage ici pour traiter de la stratégie qu'on a dite tous azimuts, dont on a parlé ces derniers temps. Nous faisons, oui, un armement atomique. C'est un armement complètement nouveau, qui implique une refonte militaire et une refonte de puissance, sans comparaison avec tout ce qu'on a pu connaître avant.*

*C'est une affaire de longue haleine... On ne la fait pas pour demain, mais pour des générations, dans un système de dissuasion et de défense complètement nouveau.  
Et dans ce long espace de temps, qui peut dire ce que sera l'évolution du monde ?  
Dans vingt ans, qui gouvernera les États-Unis et avec quel système ?  
Qui gouvernera l'URSS ? l'Allemagne ? le Japon ?... et la Chine ? Qui peut dire ce qui se passera en Amérique du Sud et en Afrique ? Personne sans aucun doute.  
En fonction de toutes ces incertitudes, nous faisons notre armement nucléaire. Et ce n'est pas la première fois dans notre histoire qu'il en est ainsi ! Vauban, à son époque, a fortifié toutes les frontières de la France, les Pyrénées, les Alpes, nos ports et même la Belgique. Nous sommes allés partout, nous avons fait la guerre partout, nous sommes entrés à Madrid, à Berlin, à Moscou. Nous avons fait la guerre en Europe, en Orient, en Amérique, en Asie... Il n'y a pas de raison pour que cette stratégie, qui de tout temps nous a protégés contre tout, ne se perpétue pas.  
Par définition même, notre armement atomique doit être tous azimuts. Il faut que vous le sachiez, que vous le voyiez et que vos études et votre état d'esprit s'y habituent ».*

Tous les successeurs du Général se sont ralliés à ce concept, même François Mitterrand qui, après l'avoir longuement et amèrement critiqué, s'y coula avec beaucoup de détermination, lorsqu'il déclara en 1983 : « *La dissuasion, c'est moi !* »

Ce n'est qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle que Jacques Chirac l'adapta à la nouvelle donne stratégique et aux nouvelles capacités des armes : à la stratégie anti cités, toujours en vigueur, il ajouta une autre forme de frappe, beaucoup plus sélective, qui vise les centres de puissance de n'importe quel ennemi potentiel, dès lors que les intérêts vitaux du pays se trouvaient, aux yeux du chef de l'État, mis en cause.

Les armes pouvaient être adaptées à ces nouveaux objectifs, en termes de précision et de puissance. À la même époque, Jacques Chirac fut également amené à supprimer les missiles sol-sol du Plateau d'Albion, conformément aux clauses du traité FNI (Forces nucléaires intermédiaires, d'une portée de 500 à 5 000 km) signé par la France. Quant à la composante préstratégique terrestre, alors « *mise sous cocon* », le système Hadès, elle fut supprimée pour des raisons de politique franco-allemande.

Dorénavant, seuls subsistent deux composantes, la Force océanique stratégique (FOST), avec la permanence à la mer d'un sous-marins lanceurs d'engins en patrouille, équipé de missiles intercontinentaux à têtes multiples, et les Forces aériennes stratégiques (FAS), dont les escadrons sont équipés du Missile Air-Sol Moyenne Portée (ASMP, 350 à 450 km).

**Colonel (er) Claude Franc**

**Texte issu du dossier 27 du G2S d'octobre 2021 : « [Dissuader ou comment prouver sa détermination](#) »**

## NOTES :

1. Séance du 22 octobre 1962 avec comme ordre du jour: Le concept de l'emploi opérationnel des forces armées françaises et les conséquences sur leur organisation. Participaient : le ministre, Pierre Messmer, président, le général Ailleret, vice-président, le général Le Puloch, CEMAT, l'amiral Cabanier, CEMM, le général Stehlin, CEMAA, le général Dio, chef d'état-major des Forces terrestres d'outre-mer, le général Moullet, chef du cabinet militaire du ministre et le colonel Commaret, secrétaire.
2. Ces considérations sont développées dans une note de l'état-major des armées, du 20 décembre 1962, ayant pour objet Évaluation de la menace soviétique pesant sur la France à court et moyen terme.
3. Réactions des chefs d'état-major à l'exposé du général Ailleret, CEMA, sur la « *conception stratégique d'ensemble* » présentée le 21 décembre 1962. Fiche du CEMAT en date du 8 janvier 1963 ayant pour objet les « *Observations du chef d'état-major de l'armée de Terre* ».
4. Séances du comité des chefs d'état-major des 27 et 30 mars 1963 portant sur Le nouveau concept stratégique de l'OTAN.
5. Cité par Lacouture, in *De Gaulle, T3, Le souverain*, Éditions Seuil, pages 477 et suivantes.
6. Les quatre systèmes consistaient en une force nucléaire stratégique (autour de la triade armement embarqué sur avion Mirage IV, missiles sol-sol du plateau d'Albion et missiles intercontinentaux des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, un corps de bataille aéroterrestre (l'ensemble 1<sup>re</sup> Armée — FATAAC), une force d'intervention et une Défense opérationnelle du territoire (DOT, qui sera réorganisée par un décret de 1973).
7. Lacouture, *op cit*, page 478.
8. *Op cit*, page 479.
9. Lacouture, *op cit*, page 480. Le texte en a été reproduit grâce aux notes prises par plusieurs auditeurs.

---

<https://theatrum-belli.com/wp-content/uploads/2021/10/La-France-Le-President-et-la-Bombe.mp4>